



Droit de visite du pere de mon enfant

Par **willieme**, le **06/07/2008** à **13:02**

ma fille est passe devant les juge des affaires famillial le 1er mars 2007. maintenant son papa a un droit de visite d'un journée par mois : le 1er samedi de chaque mois.rnrnle mois dernier elle lui a demande si cela le derangeais de change son samedi 2 aout 2008 contre un autre samedi car elle va etre la marraine de sa soeur. il a accepte. donc j'en ai profité pour organiser mon mariage avec mon nouveau compagnon.rnrnHier matin quand il est venu la cherche il a dit avoir change d'avis. seul souci c'est que je ne peut plus rien annulé. Quand a ma fille il est plus que normale qu'elle soit avec nous pour un jour comme celui ci.rnrnque puis je faire pour ne pas etre en faute? Aidez nous je vous en suplie car nous avons reellement besoin d'aide.